



**Convention sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination à l'égard
des femmes**

Distr. générale
25 octobre 2006
Français
Original : anglais

**Comité pour l'élimination de la discrimination
à l'égard des femmes**

Trente-septième session

Point 7 de l'ordre du jour provisoire*

15 janvier-2 février 2007

**Application de l'article 21 de la Convention
sur l'élimination de toutes les formes
de discrimination à l'égard des femmes**

**Rapports établis par les institutions spécialisées
des Nations Unies concernant l'application
de la Convention dans les domaines relevant
de leur champ d'activité**

Note du Secrétaire général

Additif

**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation
et l'agriculture (FAO)**

* CEDAW/C/2007/I/1.



Rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture présenté au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à sa trente-septième session

I. Colombie

1. En 2004, la population de la Colombie était estimée à 44,9 millions d'habitants¹, dont 23 % vivaient dans les zones rurales, 18 % de la population active travaillant dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

2. En 2004, la population active comptait 40 % de femmes, dont 9 % étaient employées dans le secteur agricole. Elles représentaient 20 % de la population économiquement active dans ce secteur.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

3. Dans le cadre de la Campagne Telefood qui vise à mieux faire comprendre la nécessité de combattre la faim et de promouvoir l'égalité des sexes et l'urgence de cette question, la FAO a appuyé en Colombie 14 projets principalement axés sur la production et la commercialisation de petit bétail et l'élevage de chèvres et de volailles.

4. Grâce au projet Dimitra, la FAO collecte des informations détaillées sur les organismes et les projets intéressant les femmes rurales, la sécurité alimentaire et le développement durable, principalement en Afrique et au Proche-Orient. Dimitra vise à rendre plus visible la contribution des femmes rurales au développement en diffusant ces informations par les moyens de communication traditionnels et à l'aide des nouvelles technologies de l'information. Le projet s'efforce par ailleurs de sensibiliser davantage les acteurs du développement à l'égalité des sexes et à promouvoir l'échange et la diffusion d'informations. Sa base de données recense six projets mis en œuvre en Colombie, principalement axés sur l'appui aux collectivités et le renforcement des capacités en matière de production végétale.

5. Dans le cadre du programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe qui vise à sensibiliser les spécialistes du développement à ces questions et conditions et à leur donner les moyens d'en tenir compte dans les politiques, programmes et projets de développement de sorte que toutes les stratégies de développement prennent en compte les différents besoins et priorités des hommes et des femmes, un atelier de formation au suivi et à l'évaluation a été organisé en août 2002, en collaboration avec le Service international pour la recherche agricole nationale, dans le cadre du projet de la FAO intitulé « Projet de renforcement de la participation communautaire dans le secteur forestier » (PACOFOR). Dans le cadre de PACOFOR, 24 participants ont été formés à l'éducation environnementale continue à l'Université de Manizales.

¹ Données fournies par la Base de données statistiques fondamentales de l'Organisation.

6. Par l'intermédiaire du Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, une fiche récapitulative sur les femmes et l'agriculture, l'environnement et la production rurale a été établie à l'issue de recherches intensives sur les femmes et l'agriculture.

II. Grèce

7. En 2004, la population de la Grèce était estimée à environ 10 980 000 habitants¹, dont 39 % vivaient dans les zones rurales, 15 % de la population active travaillant dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

8. Selon les estimations de la FAO, la population active comptait 46 % de femmes, dont 19 % étaient employées dans le secteur agricole. Elles représentaient 49 % de la population économiquement active dans ce secteur.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

9. La base de données recense en Grèce une organisation, le Women's Study Centre (voir par. 4 ci-dessus).

III. Inde

10. En 2004, la population de l'Inde était estimée à environ 1 081 230 000 habitants¹, dont 71 % vivaient dans les zones rurales, 58 % de la population active étant employée dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

11. En 2004, la population active comptait 33 % de femmes, dont 66 % étaient employées dans l'agriculture. Elles représentaient 37 % de la population économiquement active dans ce secteur.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

12. Dans le cadre de la campagne Telefood qui vise à mieux faire comprendre la nécessité de combattre la faim et l'inégalité des sexes et l'urgence de la question, la FAO a appuyé en Inde 23 projets axés sur la pisciculture, l'horticulture et les jardins potagers pour assurer la sécurité alimentaire, la culture des herbes et les plantes médicinales.

13. Grâce au projet Dimitra, la FAO collecte des informations détaillées sur les organismes et les projets intéressant les femmes rurales, la sécurité alimentaire et le développement durable principalement en Afrique et au Proche-Orient. Dimitra vise à rendre plus visible la contribution des femmes rurales au développement, en diffusant des informations par les moyens de communication traditionnels et à l'aide des nouvelles technologies de l'information. Sa base de données recense 39 projets

mis en œuvre en Inde bénéficiant aux femmes rurales. Ces projets, dont l'étendue et la teneur varient, portent sur des domaines très divers, comme l'éducation, la santé, le développement des microentreprises rurales, la prévention du sida et la sensibilisation à la pandémie.

14. La FAO appuie trois projets dans deux États du sud de l'Inde – Andhra Pradesh et Karnataka. Ces projets sont axés sur la gestion de l'eau, l'amélioration des moyens de subsistance tirés de l'exploitation agricole des terres arides du plateau du Deccan et la promotion des systèmes d'eau souterraine gérés par les agriculteurs. Le projet relatif à la gestion de l'eau envisage une utilisation plus efficace de l'eau dans l'agriculture, et fait appel à la participation active des diverses parties prenantes. Le projet visant à améliorer les moyens de subsistance tirés de l'exploitation agricole des terres arides cherche à promouvoir de meilleures pratiques d'exploitation agricole de substitution pour renforcer la sécurité alimentaire et améliorer les conditions de vie tout en tenant compte de l'environnement et en favorisant des pratiques agricoles plus durables. Pour maintenir et stabiliser l'assainissement des eaux souterraines dans les régions sujettes à la sécheresse de l'état d'Andhra Pradesh, le projet concernant les systèmes d'eau souterraine gérés par les agriculteurs combine des bilans agronomiques et hydrologiques destinés à favoriser une utilisation judicieuse de l'eau grâce à des initiatives collectives. L'eau et les moyens de subsistance sont les composantes de ces trois projets qui prennent aussi chacun en compte l'égalité des sexes.

15. Entre 1999 et 2000, l'Université agricole de Kerala a établi le Centre d'études sur les préoccupations propres à chaque sexe dans l'agriculture, qui s'emploie à intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans les activités de recherche, de vulgarisation et d'éducation agricoles liées à la gestion des ressources naturelles. Avec l'appui du Conseil indien de la recherche agricole, le Centre gère un projet visant à constituer des réseaux axés sur la prise en compte de l'égalité des sexes dans les activités de recherche et de vulgarisation agricoles en Inde. Une composante de ce projet consiste à dispenser une formation à l'analyse des conditions spécifiques de chaque sexe aux membres de la faculté de l'Université agricole de Kerala et au personnel d'institutions partenaires telles que le Centre de recherche national pour les femmes dans l'agriculture, l'État d'Orissa et l'Université agricole d'Haryana. Pour appuyer ce projet, la FAO a organisé en septembre 2004, à l'intention de 21 participants, un atelier de formation à l'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe. En octobre 2006, elle a organisé un autre atelier du même type, consacré à la ventilation des données par sexe.

16. Le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a collaboré avec le Centre des médias éducatifs du Commonwealth pour le Commonwealth asiatique d'apprentissage à la mise au point de technologies de l'information et de la communication (TIC) basées sur divers documents pédagogiques sur l'égalité des sexes et les femmes dans le domaine du développement agricole et rural en Asie. Cette documentation a été utilisée et continuera de l'être aux fins du renforcement des capacités des organisations, et de l'enseignement à distance.

17. Le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a organisé deux ateliers de formation à la prise en compte de l'égalité des sexes – l'un à l'intention de 25 participants du réseau d'organisations gouvernementales reliant la Green Foundation et l'autre à l'intention de 25 techniciens professionnels de la

M.S. Swaminathan Research Foundation, du Centre national de recherche pour les femmes dans l'agriculture, de l'Institut national pour la gestion de la vulgarisation agricole et d'Action pour la production alimentaire.

18. En collaboration avec le Fond international de développement agricole (FIDA) et la Coalition internationale pour l'accès à la terre, la FAO a publié une brochure intitulée « L'accès des femmes rurales à la terre et à la propriété dans certains pays : progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». L'un des pays choisis était l'Inde. Cette publication présente certains des instruments nationaux qui favorisent l'égalité des sexes ainsi que certains des obstacles auxquels les femmes rurales se heurtent pour parvenir à l'égalité. Le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a recueilli des informations sur les femmes et l'agriculture en Inde et a élaboré une fiche d'information intitulée « les femmes et l'agriculture, l'environnement et la production rurale ».

19. La FAO a fourni un appui technique à l'Atelier international sur l'égalité des sexes et le développement des microentreprises qui a eu lieu en août 2005. Cet atelier, organisé par l'Institut international de formation à la création d'entreprise et au développement et par l'Institut international des technologies de gestion du développement, a présenté un module de formation sur l'égalité des sexes et le développement des microentreprises qui sera utilisé pour compléter les activités de formation et les conseils techniques de la FAO relatifs aux activités génératrices de revenus et au développement des microentreprises. En outre, le manuel de formation sera adapté de façon à intégrer la question des femmes et du sida afin de compléter la documentation pédagogique sur le microfinancement du programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe de la FAO.

20. La FAO a exécuté en Inde, au Mozambique et au Mexique un projet de recherche axé sur les stratégies concernant les revenus des ménages ruraux, visant à éliminer la pauvreté, et sur les interactions avec l'environnement institutionnel local. Cette étude a mis en évidence le rôle important des institutions locales en particulier pour les femmes rurales.

IV. Maldives

21. En 2004, la population des Maldives était estimée à 328 000 habitants¹, dont 71 % vivaient dans les zones rurales, 19 % de la population active travaillaient dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

22. En 2004, la population active comptait 63 % de femmes, dont 16 % étaient employées dans le secteur agricole. Elles représentaient 37 % de la population économiquement active dans ce secteur.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

23. Dans le cadre de la campagne Telefood visant à mieux faire comprendre la nécessité de combattre la faim et de promouvoir l'égalité des sexes et l'urgence de la question, la FAO a appuyé aux Maldives huit projets axés principalement sur la production agricole et le développement de l'élevage de la volaille.

24. À l'issue de recherches intensives sur les femmes et l'agriculture aux Maldives, le Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique a publié une fiche d'information intitulée « Les femmes et l'agriculture, l'environnement et la production rurale aux Maldives ».

25. En collaboration avec le FIDA et la Coalition internationale pour l'accès à la terre, la FAO a publié une brochure intitulée « L'accès des femmes rurales à la terre et à la propriété dans certains pays : progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». L'un des pays choisis était les Maldives. La publication présente certains des instruments nationaux qui favorisent l'égalité des sexes ainsi que certains des obstacles auxquels les femmes rurales se heurtent pour parvenir à l'égalité.

V. Namibie

26. En 2004, la population de la Namibie était estimée à 2 010 000 habitants¹, dont 67 % vivaient dans les zones rurales, 38 % de la population active travaillant dans le secteur agricole.

Les femmes et l'agriculture

27. En 2004, la population active comptait 42 % de femmes, dont 38 % d'entre elles étaient employées dans le secteur agricole. Les femmes représentaient 42 % de la population économiquement active dans ce secteur.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

28. Dans le cadre de la campagne Telefood visant à mieux faire comprendre la nécessité de combattre la faim et de promouvoir l'égalité des sexes et l'urgence de la question, la FAO a appuyé en Namibie 12 projets axés principalement sur l'élevage de volaille et l'horticulture.

29. La base de données recense en Namibie 6 organisations qui participent à 13 projets bénéficiant aux femmes rurales (voir par. 4 ci-dessus). Ces projets, dont l'étendue et la teneur varient, portent sur des domaines très divers, comme l'éducation, les programmes communautaires ou la mise en valeur des ressources en eau.

30. Le Bureau régional de la FAO pour l'Afrique a publié une brochure intitulée « Ressources agricoles et égalité des sexes : enseignements tirés en Afrique d'une

étude de cas sur la prise en compte des problèmes spécifiques des hommes et des femmes dans les recensements et enquêtes agricoles ».

31. Dans le cadre du Programme d'appui intégré au développement durable et à la sécurité alimentaire, diverses activités (ateliers de formation, campagnes de sensibilisation, séminaires et études de cas axés sur l'égalité des sexes) ont été engagées. En mai 2000, en collaboration avec l'Université de Namibie, un atelier d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe a été organisé afin de renforcer les compétences d'environ 20 formateurs. Le deuxième atelier, axé sur l'égalité des sexes et les données statistiques, visait à améliorer les compétences d'environ 20 participants en matière de gestion et d'analyse des données statistiques ventilées par sexe pour le développement agricole et rural. Le troisième atelier a eu lieu en septembre 2003 et visait à renforcer les capacités d'environ 25 parties prenantes en matière de programmes intégrés, dans la région d'Ohangwena. Il était axé sur quatre stratégies visant à réduire les incidences du VIH/sida sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. En juin 2004, un séminaire a été consacré à la propriété, aux droits de succession, à l'égalité des sexes et aux stratégies de subsistance en Namibie dans le contexte de la pandémie de VIH/sida. Ce séminaire a réuni des spécialistes, des fonctionnaires et des parties prenantes aux niveaux local, régional, national et international, qui ont examiné les idées et les données d'expérience liées à des questions clefs relatives à la dépossession des moyens de production et de droit de la propriété dans le contexte du VIH/sida. Il était étroitement lié à une étude sur l'interaction entre l'égalité des sexes, les moyens de subsistance ruraux et le VIH/sida. En collaboration avec le Ministère namibien des affaires féminines et de la protection de l'enfance, le Centre d'assistance juridique, les autorités locales et les collectivités rurales, la FAO a mené des campagnes de sensibilisation aux droits des femmes eu égard aux moyens de production. Des chefs traditionnels, des autorités religieuses, des conseillers et de hauts responsables dans trois communautés pilotes ont été sensibilisés aux effets de la dépossession des terres et des biens sur les familles déjà éprouvées par le décès d'un parent victime du sida. En outre, des assistants d'avocat ont reçu une formation, sur une base volontaire, pour aider les femmes à rédiger leur testament et pour les informer de leurs droits de succession selon les législations pertinentes. Deux études ont été effectuées dans la région d'Ohangwena pour recueillir des informations statistiques ventilées sur l'impact du VIH/sida sur la production agricole et alimentaire. Ces deux enquêtes, plus particulièrement axées sur l'égalité des sexes et les questions intéressant les jeunes, ont suivi une approche interdisciplinaire afin de préciser comment les répercussions de la pandémie de VIH/sida contribuent à la pauvreté.

32. La FAO, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial et d'autres partenaires, a ouvert pour les jeunes agriculteurs à Ohangwena (région du nord) des écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage de la vie précisément destinées aux orphelins et aux autres enfants vulnérables, en particulier les orphelins du VIH/sida. Il s'agit d'inculquer des connaissances agricoles, des compétences commerciales et des compétences pratiques aux orphelins et aux enfants vulnérables âgés de 12 à 18 ans pour leur permettre de devenir des citoyens indépendants, consciencieux et dynamiques. Ces compétences et connaissances visent à autonomiser les jeunes sur le plan économique et à les aider à devenir des citoyens responsables partageant des valeurs constructives eu égard au respect de l'égalité des sexes et des droits de l'homme. En outre, ces écoles pratiques dispensent un enseignement sur des

questions telles que la sensibilisation au VIH/sida et la prévention du virus, le souci de l'égalité des sexes, la protection de l'enfance, l'appui psychosocial, l'éducation nutritionnelle et les compétences commerciales. Tout est mis en œuvre pour veiller à ce que les besoins différents des garçons et des filles soient identifiés et satisfaits. La formation cible les foyers démunis touchés par le VIH/sida, en s'attachant plus particulièrement aux ménages dirigés par des femmes. Il s'agit de transmettre des connaissances et des compétences à des groupes d'agriculteurs hommes et femmes pour améliorer la production agricole, la sécurité alimentaire et les revenus des ménages. Il s'agit par ailleurs de faire mieux comprendre aux hommes et aux femmes ruraux dans quelle mesure leur vulnérabilité socioéconomique favorise les comportements à risque, de prévenir les effets socioéconomiques négatifs du VIH/sida et d'autres menaces au sein des communautés et d'établir un réseau d'agriculteurs traitant de questions locales dans l'intérêt de moyens de subsistance durables. Cet enseignement pratique porte en outre sur des questions relatives aux droits de propriété et aux droits de succession des femmes et des filles, aux normes culturelles concernant la masculinité et la féminité et aux rapports de pouvoir entre hommes et femmes.

33. En collaboration avec le FIDA et la Coalition internationale pour l'accès à la terre, la FAO a publié une brochure intitulée « L'accès des femmes rurales à la terre et à la propriété dans certains pays : progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». L'un des pays choisis était la Namibie.

VI. Nicaragua

34. En 2004, la population du Nicaragua était estimée à 5,6 millions d'habitants¹, dont 42 % vivaient dans les zones rurales, 17 % de la population active travaillant dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

35. En 2004, la population active comptait 38 % de femmes, dont 5 % étaient employées dans le secteur agricole. Elles représentaient 10 % de la population économiquement active de ce secteur.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

36. Dans le cadre de la campagne Telefood qui vise à mieux faire comprendre la nécessité de combattre la faim et de promouvoir l'égalité des sexes et l'urgence de la question, la FAO a appuyé au Nicaragua 23 projets qui fournissent un appui aux agriculteurs, hommes et femmes, pour la culture de céréales de base, l'horticulture, l'élevage de chèvres et la plantation de vergers.

37. La base de données recense 16 projets au Nicaragua qui bénéficient aux femmes rurales (voir par. 4 ci-dessus). Ces projets, dont l'étendue et la teneur varient, portent sur le renforcement des capacités, la nutrition et l'appui aux coopératives de femmes.

38. En collaboration avec le FIDA et la Coalition internationale pour l'accès à la terre, la FAO a publié une brochure intitulée « L'accès des femmes rurales à la terre et à la propriété dans certains pays : progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». L'un des pays choisis était le Nicaragua. Cette publication présente certains des instruments nationaux qui favorisent l'égalité des sexes, ainsi que certains des obstacles auxquels les femmes rurales se heurtent pour parvenir à l'égalité. La FAO a effectué deux études sur l'égalité des sexes, les systèmes d'exploitation agricole et les questions foncières qui ont débouché sur deux publications, respectivement intitulées « Égalité des sexes et systèmes d'exploitation agricole : enseignements tirés du Nicaragua » et « Recueil des études nationales sur l'égalité des sexes et les terres – accès des femmes à la terre au Nicaragua ».

39. Une fiche récapitulative sur les femmes et l'agriculture, l'environnement et la production rurale a été établie par l'intermédiaire du Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à l'issue d'une étude concernant les femmes nicaraguayennes et l'agriculture.

40. La FAO a publié une fiche d'information supplémentaire sur l'analyse sexospécifique du système de production agricole.

VII. Pérou

41. En 2004, la population du Pérou était estimée à environ 27 570 000 habitants¹, dont 26 % vivaient dans les zones rurales, 28 % de la population active travaillant dans le secteur agricole.

Les femmes et l'agriculture

42. En 2004, la population active comptait 31 % de femmes, dont 18 % étaient employées dans le secteur agricole. Elles représentaient 20 % de la population économiquement active dans ce secteur.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

43. Dans le cadre de la campagne Telefood qui vise à mieux faire comprendre la nécessité de combattre la faim et de promouvoir l'égalité des sexes et l'urgence de la question, la FAO a appuyé au Pérou 16 projets axés principalement sur l'agriculture organique, la production végétale et fruitière durable et l'élevage de volaille et de porcs.

44. La base de données recense 15 projets qui bénéficient aux femmes rurales (voir par. 4 ci-dessus). Ces projets, dont l'étendue et la teneur varient, portent sur des questions très diverses – éducation, soins maternels et infantiles et mise en valeur de l'élevage.

45. En collaboration avec le FIDA et la Coalition internationale d'accès à la terre, la FAO a publié une brochure intitulée « L'accès des femmes rurales à la terre et à la propriété dans certains pays : progrès accomplis dans la réalisation des buts de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des

femmes ». L'un des pays choisis était le Pérou. La publication présente certains des instruments nationaux qui favorisent l'égalité des sexes ainsi que certains des obstacles auxquels se heurtent les femmes rurales pour parvenir à l'égalité.

46. Par l'intermédiaire du Bureau régional de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, une fiche d'information sur les femmes et l'agriculture, l'environnement et la production rurale a été établie à l'issue de recherches intensives sur les femmes et l'agriculture au Pérou.

47. La FAO, en collaboration avec l'Institut international des ressources phytogénétiques (IPGRI), a effectué une étude de cas intitulée « Les agricultrices et les semences andines », qui montre l'importance des connaissances des agricultrices relatives à la conservation et à l'utilisation de ressources génétiques végétales, en particulier les pommes de terre.

48. La FAO a effectué des études de cas au Pérou, au Mexique, en Indonésie et en Italie pour explorer la conservation *in situ* et l'utilisation durable de centres de diversité, en insistant sur le rôle des agricultrices et de leurs connaissances locales précises en matière d'agriculture organique et de gestion de ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

VIII. Pologne

49. En 2004, la population de la Pologne était estimée à 38 550 000 habitants¹, dont 38 % vivaient dans les zones rurales, 20 % de la population active travaillant dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

50. En 2004, la population active comptait 47 % de femmes, dont 17 % étaient employées dans le secteur agricole. Elles représentaient 40 % de la population économiquement active dans ce secteur.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

51. Dans le cadre du principal programme de renforcement des capacités de la FAO en matière d'analyse des conditions spécifiques de chaque sexe ainsi que des questions socioéconomiques, un atelier de formation sous-régionale de formateurs a eu lieu à Varsovie en juillet 2000. Organisé en collaboration avec l'Université agricole de Varsovie et le Ministère de l'agriculture, il visait à renforcer les capacités d'un groupe de base de formateurs régionaux et nationaux.

52. Par l'intermédiaire de son Bureau régional pour l'Europe, la FAO a collaboré avec le Groupe de travail sur la femme et la famille dans le développement rural de la Commission européenne d'agriculture (CEA). Ce groupe de travail s'emploie à promouvoir le rôle des femmes rurales et de leur famille dans le développement. En septembre 2005, le Gouvernement polonais a accueilli la dix-huitième réunion d'experts du Groupe de travail sur la femme et la famille de la CEA, qui avait pour thème l'égalité des sexes et le développement rural. Cette réunion était axée sur le tourisme rural durable dans une perspective sexospécifique et collective et avait pour objectif l'échange de données d'expérience et d'enseignement en matière

d'égalité des sexes, et concernant d'autres difficultés et possibilités en matière de développement du tourisme rural. Quarante-six participants venus de 34 pays de l'Union européenne étaient présents.

IX. Suriname

53. En 2004, la population du Suriname était estimée à environ 439 000 habitants¹, dont 23 % vivaient dans des zones rurales, 18 % de la population active travaillant dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

54. En 2004, la population active comptait 35 % de femmes, dont 13 % étaient employées dans le secteur agricole. Elles représentaient 26 % de la population économiquement active dans ce secteur.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

55. Dans le cadre de la campagne Telefood qui vise à mieux faire comprendre la nécessité de combattre la faim et de promouvoir l'égalité des femmes et l'urgence de cette question, la FAO a appuyé trois projets générateurs de revenus au Suriname.

56. Le Programme de coopération technique de la FAO examine les problèmes pressants de développement dans les domaines de l'agriculture, des pêcheries, de la foresterie et du développement rural. Dans le cadre de ce programme, un projet est actuellement mis en œuvre, en coordination avec le Ministère de l'agriculture, de la santé animale et des pêcheries, qui fournit un appui au réaménagement et à l'analyse des données du recensement dans une perspective sexospécifique pour préparer le recensement agricole de 2006. En outre, un appui est actuellement octroyé à l'établissement d'un profil national par sexe, à partir des données de recensement réaménagées. Ce profil permettra au Suriname de rendre compte aux organes internationaux et conventions, comme le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, des progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité des sexes. En collaboration avec le FIDA et la Coalition internationale pour l'accès à la terre, la FAO a publié une brochure intitulée « L'accès des femmes rurales à la terre et à la propriété dans certains pays : progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». L'un des pays choisis était le Suriname. Cette publication présente certains des instruments nationaux qui favorisent l'égalité des sexes, ainsi que certains des obstacles rencontrés par les femmes rurales dans la réalisation de cette égalité.

X. Tadjikistan

57. En 2004, la population du Tadjikistan était estimée à 6,3 millions d'habitants¹, dont 76 % vivaient dans des zones rurales, 31 % de la population active travaillant dans le secteur agricole.

Les femmes dans l'agriculture

58. En 2004, la population active comptait 46 % de femmes, dont 35 % étaient employées dans le secteur agricole. Elles représentaient 51 % de la population économiquement active dans ce secteur.

Activités de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en faveur de l'autonomisation des femmes dans les zones rurales et de l'égalité des sexes

59. La FAO a mené un projet financé par la Suède et la Norvège, qui ciblait environ 1 000 ménages dirigés par des femmes ainsi que des petits exploitants agricoles et des exploitants sans terre, dans des domaines à risque où la production agricole et l'élevage sont une source importante de revenus et d'aliments. Ce projet visait à : a) améliorer la sécurité alimentaire des ménages vulnérables dirigés par des femmes dans des zones à risque et b) instaurer des conditions favorables au relèvement et à la mise en valeur du secteur agricole de ce pays en permettant aux ménages ruraux vulnérables de reprendre et d'accroître leur production agricole. Les activités étaient axées sur la fourniture d'un appui aux activités génératrices de revenus et aux campagnes de plaidoyer sur les revendications des droits fonciers et la restructuration des exploitations agricoles. Le projet a permis d'autonomiser des femmes rurales en renforçant leur capacité d'action collective, d'autosuffisance et de progrès économique, tout en accroissant leur capacité à diriger et en dynamisant leur activisme dans la revendication de leurs droits en matière de propriété foncière.

60. Dans le cadre du projet d'aide agricole d'urgence aux ménages dirigés par les femmes en situation d'insécurité alimentaire financé par le Canada, la FAO poursuit plusieurs activités visant à améliorer la sécurité alimentaire des ménages vulnérables dirigés par des femmes dans des zones à risque et à créer des conditions propices au relèvement et au développement du secteur agricole du pays, en permettant aux ménages ruraux vulnérables de reprendre et d'accroître leur production agricole. Certaines de ces activités favoriseront la production de revenus, par l'intermédiaire d'une formation et de prêts, et cibleront 20 groupes de femmes dans 5 districts (Vakhsh, Pyanj, Kulyab, Farhor et Matcha), dans 2 régions (Khatlon et Sogd). Un module de sensibilisation à la réforme foncière au Tadjikistan a été conçu aux fins d'un atelier d'une journée de formation de formateurs, à l'intention d'agriculteurs et de femmes. Douze campagnes de sensibilisation aux droits d'utilisation des terres et à la restructuration des exploitations agricoles ont été menées dans les districts de Vakhsh, Kabadian et Pyanj, quatre programmes de radio visant certains groupes de femmes ont été élaborés et diffusés et des ateliers de formation sur la planification, la commercialisation, le traitement et la mise en œuvre d'activités génératrices de revenus ont eu lieu dans certains ménages dirigés par les femmes.

61. La base de données recense deux projets mis en œuvre au Tadjikistan pour aider les femmes rurales (voir par. 4 ci-dessus), qui concernent la santé des femmes et le microfinancement.